

Chers collègues, chers clients,

Les annonces tant attendues de la part du Conseil fédéral sont tombées. GastroFribourg salue la pugnacité de ses membres, en témoigne la démonstration publique de ce matin qui a été un succès.

De plus, nous saluons la décision du gouvernement cantonal de conserver l'heure de fermeture à 23 heures au vu de l'exception possible dont peuvent faire l'objet certains cantons romands.

Cependant, la solution présentée par le Conseil fédéral nous dresse une épée de Damoclès au-dessus de la tête liée au développement des cas de contamination dans notre canton, qui n'est pourtant pas le fait du monde de la restauration.

Nous vous présentons ci-après le détail de ces mesures ainsi que les principaux documents liés à ces dernières :

- [Communiqué de presse](#) du Conseil fédéral
- [Ordonnance fédérale](#) COVID-19 situation particulière
- [Communiqué de presse](#) du Conseil d'Etat
- [Communiqué de presse](#) de GastroSuisse
- [Communiqué de presse](#) de GastroFribourg
- [Suivi du taux de reproduction du virus](#) (actuellement 0.88 pour Fribourg)
- [Vidéo](#) de la démonstration publique GastroFribourg et FR Action Restauration

Discothèques, cabarets et établissements de loisirs (bowling, casinos, salons de jeux)

- Doivent rester fermés

Bars et restaurants

Nouvelles informations

- Ouverture possible le dimanche et les jours fériés
- **Ouverture possible jusqu'à 23h00** à condition que le canton affiche, durant au moins 7 jours, un taux de reproduction inférieur à 1 ainsi qu'une incidence calculée sur 7 jours inférieure à la moyenne suisse.
À ce jour, le canton de Fribourg répond à cette condition et l'ouverture est donc possible jusqu'à 23h. La fermeture à 19h serait imposée si durant 3 jours d'affilée le taux de reproduction est supérieur ou égal à 1.

Règles déjà en vigueur qui continuent de s'appliquer

- [Plan de protection de la branche](#) (Version 13 du 09.12.2020)
- Respect des recommandations de l'OFSP
- Solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de l'établissement
- Utilisation systématique d'un dispositif d'identification/traçage électronique de chaque client ([ok-resto](#) ou autre)
- Pas plus de **4 personnes par table**
- Banquets (mariages, anniversaires, etc.) : 4 personnes par table et limité 50 personnes maximum
- **La distance de 1.5m entre les tables est obligatoire**, sans exception sauf si des séparations physiques (p. ex. plexiglas) sont installées. La possibilité de déroger à cette règle en raison du type d'activité, de la configuration des lieux ou de motifs commerciaux ou économiques n'est plus valable.
- **Consommation exclusivement assise**, y compris au bar et sur les terrasses
- Horaires : **ouverture à 06h00 au plus tôt, fermeture à 23h00 au plus tard** (sous réserve de l'information présentée ci-dessus).
- **Nouvel an** : ouverture possible jusqu'à 01h00 du matin
 - o Musique autorisée (orchestre, DJ, etc.)
 - o Danse interdite
- **Port du masque** : le port du masque est obligatoire pour tout le personnel (y.c. en cuisine), même lorsque la distance de 1.5m est respectée. La seule exception du port du masque intervient lorsqu'une personne travaille seule dans un espace séparé.

Vous l'aurez compris, la pérennité d'une ouverture jusqu'à 23h dépendra de l'évolution de la situation sanitaire. Dès lors, nous vous encourageons à sensibiliser votre personnel et votre clientèle à cette problématique afin d'éviter au maximum une hausse de ce taux de reproduction du virus dans notre canton.

En vous souhaitant du succès et du courage dans la reprise de vos affaires, nous vous adressons, chers collègues, chers clients, nos meilleures salutations.

GASTROFRIBOURG
ensemble depuis 1894
zusammen seit

Muriel Hauser
Présidente

Gastroconsult 
proche. compétente.

Chantal Bochud
Directrice